

Suivi de la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide

2008/2048(INI) - 22/05/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 443 voix pour, 8 voix contre et 11 abstentions une résolution sur le suivi de la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Johan **VAN HECKE** (ALDE, BE) au nom de la commission du développement.

Le Parlement demande en premier lieu aux États membres et à la Commission de veiller à ce que l'UE parle d'une seule voix en matière de développement afin de rendre leurs actions plus harmonisées, transparentes, prévisibles et collectivement plus efficaces. Il estime en particulier que la Commission devrait concentrer sa politique du développement sur **l'éradication de la pauvreté** et les **résultats**.

Inquiet de l'augmentation des prix des matières premières et de la crise alimentaire mondiale, le Parlement demande que la Commission et les États membres soutiennent des mesures destinées à **stabiliser les prix des matières premières** pour les pays en développement. Il demande également une meilleure intégration des nouveaux États membres dans la politique communautaire de développement et rappelle que ces derniers se sont engagés à atteindre un objectif d'aide au développement de l'ordre 0,17% de leur RNB d'ici à 2010 et de 0,33% d'ici à 2015.

Globalement, le Parlement souligne que la réforme de l'aide n'est que l'une des mesures que l'UE doit prendre, et qu'elle doit aussi faire en sorte que ses politiques en matière de commerce, de sécurité, de migration, d'agriculture, de pêche, d'énergie, d'environnement, de changement climatique et autres soient cohérentes avec les objectifs en matière de développement afin de bénéficier aux pays en développement d'une part, et de promouvoir un système financier et commercial international, équitable et favorable au développement. Il rappelle au passage que les agendas concernant **la quantité et la qualité de l'aide sont étroitement liés** et que les objectifs relatifs à l'efficacité de l'aide ne pourront être atteints que si la Commission et les États membres confirment leur **engagement d'atteindre l'objectif commun d'une APD de 0,56% du RNB en 2010 et de 0,7% en 2015**.

Le Parlement fait ensuite une série de recommandations sur la politique de développement qui peuvent se résumer comme suit:

- **OMD** (Objectifs du Millénaire pour le Développement) : le Parlement invite la Commission et les États membres à faire en sorte que les politiques de l'UE et la structure des aides soutiennent le principe de la Déclaration de Paris, à savoir une gestion axée sur les résultats. Il demande la création et l'application de mécanismes de financement innovants destinés à contribuer à la réalisation des OMD, sans que ces ressources supplémentaires ne viennent remplacer les engagements déjà pris en termes d'APD (Aide aux pays en développement). Il insiste en particulier pour que les OMD se concentrent sur la santé, en reconnaissant que la plupart des OMD ne seront pas atteints d'ici à 2015.
- **Rationaliser les aides et renforcer l'efficacité** : le Parlement demande à la Commission d'élaborer une matrice de tous les instruments financiers qu'elle a accordés à la bonne gouvernance, qu'il s'agisse de ressources provenant du Fonds européen de développement (FED), de l'ICD, de la Stratégie UE-Afrique ou de l'argent alloué aux gouvernements africains au titre de la bonne gouvernance, afin de vérifier la cohérence des politiques et la bonne gestion de ces fonds. Afin de

mieux surveiller l'efficacité de l'aide, le Parlement suggère également la révision et l'extension de "l'Atlas des donateurs", ce qui permettrait un dialogue politique plus cohérent entre les donateurs européens.

- **Renforcer le contrôle démocratique de l'aide** : le Parlement estime qu'il faut renforcer toutes les mesures de contrôle des aides octroyées, notamment en offrant à tous les pays partenaires la possibilité de mieux maîtriser le contrôle parlementaire de l'efficacité de l'aide. Il faut donc procurer aux parlements des pays en développement des ressources pour qu'ils aient la capacité de contrôler les budgets gouvernementaux. Il insiste également sur la nécessité, pour les institutions financières internationales et les pays donateurs, de rendre publiques les conditions d'octroi de l'aide, afin qu'un véritable contrôle démocratique puisse être exercé à tous les niveaux.
- **Soutien budgétaire** : le Parlement approuve l'option choisie par la Commission de recourir de plus en plus fréquemment aux mesures de soutien budgétaire. Il demande également à la Commission d'améliorer la clarté des définitions liées à l'allocation sectorielle de l'APD afin d'améliorer la cohérence des résultats en veillant à ce que les définitions de l'aide ne soient pas élargies pour englober des éléments tels que les dépenses militaires.
- **Lutter contre la corruption** : le Parlement rappelle que la corruption constitue l'un des obstacles majeurs à une meilleure efficacité de l'aide. Il faut donc plus de transparence des systèmes de gestion des finances publiques des pays bénéficiaires et des mesures concrètes pour permettre à la société civile de s'assurer que l'aide fournie par l'UE aboutisse bien aux bons destinataires. Il faut également que la Commission améliore le suivi de l'allocation de l'aide au développement et encourage les bénéficiaires à ratifier et à appliquer strictement les accords internationaux et régionaux applicables dans ce domaine.
- **Simplification des procédures et respect du calendrier pour l'octroi des aides** : le Parlement demande à la Commission de continuer à simplifier les procédures, y compris en ce qui concerne la fourniture de l'aide et de continuer à décentraliser les responsabilités en donnant aux délégations les capacités suffisantes pour contrôler l'octroi de l'aide sur le terrain. Il soutient pleinement le rôle joué par la Commission en termes de coordination de l'aide au développement des États membres et souligne la valeur ajoutée qu'apporte la Commission en jouant un rôle moteur dans le dialogue politique entre l'UE et les pays partenaires. La Plénière souligne en outre la nécessité de déboursier l'aide selon les priorités et calendriers propres des partenaires, et conformément à la planification et aux priorités de développement nationales, ou au calendrier budgétaire national.
- **Services publics de base** : une fois de plus, le Parlement demande qu'au moins 20% de l'aide au développement soient consacrés à l'amélioration des services publics de base tels que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et les infrastructures sanitaires.
- **Déliement et conditionnalité de l'aide au développement** : de même, il réclame à nouveau le déliement complet de l'aide, comme il l'a fait à maintes reprises ces dernières années et insiste sur l'élimination progressive de la **conditionnalité de la politique** (notamment, économique) de l'aide afin de soutenir une approche commune des priorités fondamentales.
- **Financement de l'aide** : le Parlement demande un financement graduel et prévisible, sous la forme d'engagements en matière d'aide sur plusieurs années (3 ans ou plus) sur la base de critères clairs et transparents et d'objectifs d'éradication de la pauvreté.
- **Aide au commerce** : il demande également que la stratégie d'aide au commerce profite à tous les pays en développement et pas seulement à ceux qui sont en faveur d'une plus grande libéralisation de leurs marchés, notamment dans le contexte des accords de partenariat économique.
- **Aide et environnement** : il réclame en outre une évaluation de l'effet des politiques de développement sur le changement climatique, sur la désertification et sur la biodiversité dans les pays concernés.
- **Égalité hommes-femmes** : le Parlement rappelle que le Consensus européen pour le développement reconnaît l'égalité entre hommes et femmes comme un objectif de plein droit et un point clé du débat sur l'efficacité de l'aide. Il faut donc intégrer une forte dimension d'égalité hommes-femmes à tous les stades des opérations de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes d'aides, compte tenu de l'impact disproportionné qu'a sur les femmes, la pauvreté ;

- **Impact de la diaspora étrangère sur l'efficacité de l'aide** : le Parlement rappelle le rôle déterminant que peuvent jouer les membres de la diaspora pour améliorer l'efficacité de l'aide et demande à la Commission et aux États membres de les impliquer davantage dans la mise en œuvre des programmes de développement européens. Il souligne par ailleurs que l'implication de personnes étrangères dans un partenariat entre l'Union et leur pays d'origine constitue un puissant moteur d'intégration.
- **Amélioration de la transparence** : le Parlement insiste aussi sur la transparence des informations sur les flux de l'aide et demande que l'on veille à ce que les informations exhaustives sur toutes les aides engagées, attribuées et payées soient publiquement diffusées en temps opportun. Il importe également que les États membres et les bénéficiaires publient systématiquement, en temps opportun et de leur propre initiative tous les documents ayant trait à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies et projets d'aide.